

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 11 AVRIL 2024

Présidée par M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président,
DELIBERATION N° 7

Effectif du Conseil
d'Administration : 17

CONTRAT DE VILLE 2024 - 2030

« ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 »

Date de convocation : 5 avril 2024

Affichage du Compte

Rendu Sommaire : 17 avril 2024

PRESENTS : M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président, Mme NIETO, Mme ZANATTA, Mme DI MEGLIO, Mme VACKER, Mme GIRARDIN, M. RIGONDAUD, M. VILLEMUR, M. FERON, Mme AUMONIER, M. BAUDIN.

EXCUSES : M. BALOGE, Président, qui a donné pouvoir à M. VIDEAU, Mme Valérie VOLLAND, qui a donné pouvoir à Mme NIETO, Mme Aurore NADAL, qui a donné pouvoir à Mme ZANATTA, Mme Rosane BARATON, qui a donné pouvoir à Mme AUMONIER.

Mme Bernadette DORET-FOURNIER et M. Jean-Marie CHALET

ABSENT :

Monsieur le Président expose :

Vu la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

Vu la note du 13 avril 2023 relative à l'actualisation de la géographie prioritaire ;

Vu la circulaire du 15 mai 2023 relative à l'organisation de la concertation citoyenne dans le cadre de la refonte des Contrats de Ville ;

Vu la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des Contrats de Ville 2024-2030 ;

L'année 2023 a été marquée par l'élaboration du prochain Contrat de Ville sur la période 2024-2030 appelé également « Engagements Quartiers 2030 ».

.../...

L'ensemble des parties prenantes : institutions, associations, acteurs de terrains et habitants, s'est impliqué aux côtés de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN), dans cette démarche empreinte d'une forte dynamique partenariale.

Si l'évaluation conduite en 2022 a montré des avancées, des enjeux majeurs demeurent en termes de pauvreté, d'accès à l'emploi, de sécurité, d'éducation, de santé... mais aussi de cohésion sociale, nourris des valeurs de la République et de mixité de peuplement. viennent également s'ajouter les enjeux liés au développement durable maintenant pleinement visibles et qui se posent avec une acuité particulière dans ces quartiers.

En réponse, l'ambition de l'Agglomération porte sur une nouvelle feuille de route constituée d'actions et d'engagements concrets, inscrits dans le temps, facilitant le suivi et la mesure des impacts.

Cette ambition repose sur des principes clés sur lesquels la CAN a sollicité en premier lieu ses directions, celles de la Ville de Niort et du CCAS puis l'ensemble de ses partenaires.

Parmi ces principes :

- La mobilisation du droit commun pour que les habitants des Quartiers de la Politique de la Ville (QPV) soient pris en compte à leur juste poids démographique au sein de chaque politique publique,
- Des engagements concrets assortis d'indicateurs pour mesurer les impacts.

Sur ces points, des avancées sont tangibles : les partenaires ont répondu présents et leur implication est à souligner. Les 6 années qui s'ouvrent, seront mises à profit pour favoriser l'appropriation, la mise en œuvre et l'animation de la démarche au sein d'une gouvernance renouvelée qui conforte les Conseils citoyens en tant que représentants des habitants des quartiers prioritaires.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le Contrat de Ville 2024-2030 appelé également « Engagements Quartiers 2030 » joint en annexe ;

- **AUTORISE** le Président du CCAS, ou le Vice-Président, à signer le Contrat de Ville 2024-2030 qu'une vingtaine de partenaires, en complément de Madame La Préfète des Deux-Sèvres, a également exprimé le souhait de signer ;

- **AUTORISE** le Président, ou le Vice-Président à signer tous les documents afférents.

Le Conseil d'Administration ADOPTE à l'unanimité.

Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusés :	2

Pour extrait conforme
NIORT, le 17 avril 2024

Pour le Président du C.C.A.S.
Jérôme BALOGE
Et par délégation,
Le Vice-Président
SIGNE
Nicolas VIDEAU